

ORDONNANCE COLLECTIVE

ANALYSE ET CULTURE D'URINE	OC-P1
Référence à un(e) : <input checked="" type="checkbox"/> Méthode de soins <input type="checkbox"/> Règle de soins Titre : « Prélèvement d'urine » « Prélèvement d'urine chez le jeune enfant et le nourrisson »	
Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan 	
Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Toute clientèle ayant symptômes suggérant une infection urinaire 	
Activités réservées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques 	

INDICATION :



- Éliminer une infection urinaire chez un client :
 - Présentant un ou plusieurs des symptômes suivants : (dysurie (brûlement mictionnel), pollakiurie (augmentation de fréquence et diminution de quantité), incontinence urinaire nouvelle, douleur abdominale ou malaise sus-pubien, urines troubles, nauséabondes ou teintées de sang).
 - Porteur de sonde urinaire à demeure ou de cystostomie présentant un ou plusieurs symptômes suggestifs d'une infection urinaire potentielle : douleur sus-pubienne ou à la région costo-vertébrale inférieure, fièvre ou atteinte inexplicée de l'état général, urines troubles, teintées de sang ou nauséabondes.

CONDITIONS :

- Applicable pour le client en hébergement et au SAD en avisant le médecin des symptômes, du prélèvement réalisé et des résultats du labstick.
- Applicable à la consultation externe sans rendez-vous pour le client qui verra le médecin au cours de la journée.

LIMITE / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- Aviser immédiatement le médecin traitant du client hébergé ou suivi au SAD si présence de fièvre ou atteinte de l'état général.

Adoption par le CMDP : <u></u> Rémi Grandisson, président du CMDP	
Validé par la DSOPQS : <u></u> Chantal Carignan	
Date d'entrée en vigueur : <u>24-11-2010</u>	Date de révision : _____

Interventions de l'infirmière en application de son champ d'exercice et des activités qui lui sont réservées

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

- Évaluer les symptômes, les modifications de l'état général et la présence de fièvre.
- Objectiver la présence de fièvre par voie orale ou rectale en tenant compte de l'âge et de la condition globale du client. Bien que la température buccale soit en général inférieure de 0,5 °C à celle rectale en raison de la respiration, considérer que présence de fièvre à partir de 38 °C buccal ou rectal.
- Tenir compte des particularités de la clientèle gériatrique qui pourrait ne pas présenter de fièvre franche et seulement une détérioration de son état général. Une température de 37,8°C buccale ou rectale pourrait être plus sensible pour détecter une infection chez cette clientèle.

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

- Enseigner la méthode ou procéder au prélèvement d'urine selon les principes de techniques de soins appropriés à l'âge et à la condition du client.
- Acheminer l'échantillon d'urine au laboratoire en respectant les délais suivants :
 - Analyse : moins de 4 heures (idéalement moins de 2 heures)
 - Culture : moins de 24 heures (si réfrigéré) et moins de 2 heures (température pièce)